

FORMATION DU CADRE DE SANTÉ MENANT AU BREVET D'INFIRMIER D'ENCADREMENT DE SPP

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Formation du cadre de santé menant au Brevet d'infirmier d'encadrement de SPP

Objectifs pédagogiques:

Formation destinée aux infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels lauréats du concours national (interne ou externe) ou en détachement intégration (titulaire d'une fonction publique et du diplôme de cadre de santé) dans un SIS, permettant d'occuper des emplois de chefferie ou de groupement en qualité de cadre de santé au sein d'une sous-direction santé.

Cette formation, par son approche de construction de compétences, valorise l'analyse des pratiques professionnelles et combine des ressources pluridisciplinaires pour agir selon cinq fonctions managériales : prévoir, organiser, décider, motiver, évaluer (source Haute autorité de santé).

ORGANISATION

Modalités de déroulement:

Modalités: La formation revêt un format hybride avec :

- enseignements présentiels à l'Ensosp ;
- pratiques en salles de simulation ;
- stage en SIS partenaires ;
- enseignement en FOAD ou à distance.

Lieu(x): ENSOSP Aix-en-provence

Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

La formation est accessible aux sapeurs-pompiers professionnels aptes médicalement aux fonctions de cadre de santé. La formation est accessible à un stagiaire porteur d'un handicap temporaire tant dans l'accessibilité aux locaux qu'aux enseignements.

**Public concerné:**

Cadres de Santé des SIS, titulaires de la FAE de groupement SSSM et du brevet professionnel d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels.

**Prérequis:**

- Être :
 - o Soit lauréat du concours externe ou interne de CDS de SPP
 - o Soit en détachement ou intégration dans un SIS et titulaire du diplôme de cadre de santé
- Être titulaire de la formation d'adaptation à l'emploi de groupement santé pour les lauréats du concours interne
- Être nommé cadre de santé stagiaire au moins un jour avant le début de la formation dans une SDS d'un SIS

**Modalités d'évaluation des acquis / Modalités de suivi et sanction:**

Évaluations certificatives conformes à l'arrêté du 24 août 2007 relatif à la formation conduisant au brevet d'infirmier d'encadrement de SPP.

- épreuves écrites (module 1, 2 et 3)
- épreuves orales individuelles et collectives (module 3)
- épreuves en situation simulée (module 1 et 3)

La moyenne aux épreuves est exigée. La note de 12/20 est exigée pour les épreuves orales de l'unité 2 du module 1.

Taux de réussite (2020/2022) : 100 %

Taux de satisfaction (2022) : 85.80 %

Qualité(s) du/des formateur(s):

Les enseignements sont assurés par des intervenants répondant aux qualifications professionnelles

et aux formations universitaires requises par l'ENSOSP et les IFCS qui ont conventionné avec l'ENSOSP.

Les enseignants proposés par le directeur de l'ENSOSP sont des conférenciers, membres ou non du service de santé et de secours médical, choisis en raison de leurs compétences reconnues sur les plans universitaire ou professionnel. Les enseignants proposés par le ou les directeurs d'IFCS sont des personnes qui répondent aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 18 août 1995 susvisé. La direction des enseignements est assurée par un médecin de sapeurs-pompiers professionnels de l'ENSOSP, assisté d'un infirmier d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels, titulaire du diplôme de cadre de santé.

Compétences visées:

Cette formation, par son approche de construction de compétences, valorise l'analyse des pratiques professionnelles et combine des ressources pluridisciplinaires pour agir selon cinq fonctions managériales : prévoir, organiser, décider, motiver, évaluer (source Haute autorité de santé).

Méthodes pédagogiques mobilisées:

Axée autour de l'approche disciplinaire, la formation se propose d'alterner des exposés théoriques, des travaux en sous-groupe, des enseignements dirigés, des mises en situation professionnelles.

En stage : organisation du travail par objectifs, livret individuel d'acquisition des savoirs faire, parcours de stage tutoré ;

Modaliés administratives:

- Attestation de réussite au concours externe ou interne ;
- Brevet d'infirmier de SPP ;
- Diplôme de FAE de Groupement santé ;
- Arrêté de nomination en qualité, à minima, de cadre de santé de SPP stagiaire au sein d'une SDS d'un SDTIS ;
- Diplôme d'état d'infirmier ;
- Certificat médical (format ENSOSP) à jour.

Tarifs:

Se reporter à la tarification en vigueur. Le coût de formation de la partie IFCS est en sus de la formation BIESPP.

